

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

## Fin de la procédure d'alerte

En application de l'arrêté préfectoral n°58-2017-09-19-001 du 19 septembre 2017

Territoire concerné : **Nièvre (58)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **28/02/2021**

✓ **MERCI**  
**DE RELAYER**  
**CE MESSAGE**

### » Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté a enregistré ces jours-ci des niveaux de particules PM10 élevés, engendrant la mise en œuvre de procédures préfectorales. L'origine de cette situation a été multiple, un niveau de fond élevé, lié aux activités anthropiques, mais aussi un apport conséquent de poussières sahariennes. De fait, le seuil d'information et de recommandation ( $50 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$ ) a été franchi plusieurs fois cette semaine sur le département de la Nièvre.

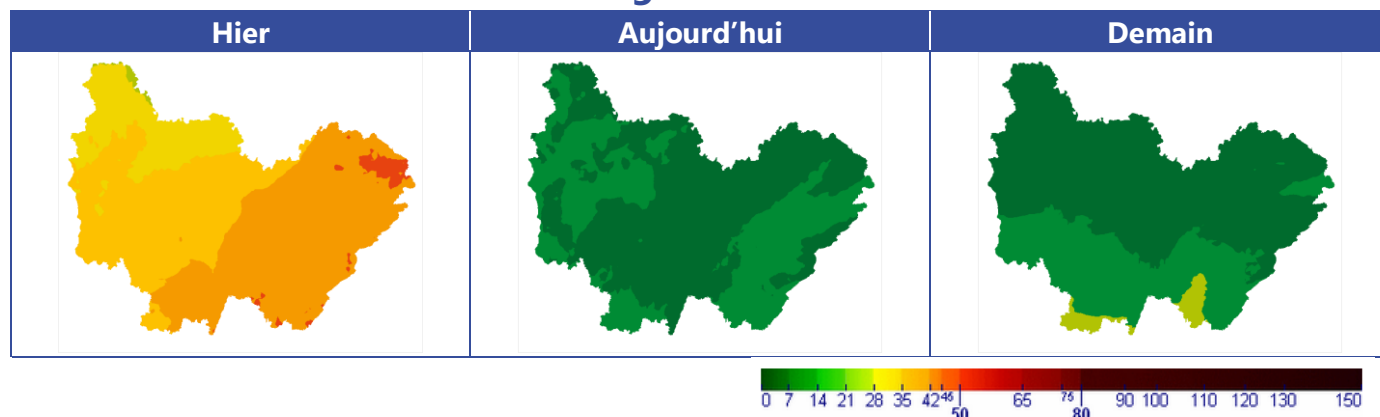
Pour demain, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département, ainsi que l'ensemble des mesures automatiques réglementaires, du fait, de conditions météorologiques prévues, favorables à la dispersion des polluants.

### » Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	$28 \mu\text{g}/\text{m}^3$	$<50 \mu\text{g}/\text{m}^3$	$<50 \mu\text{g}/\text{m}^3$
Type de procédure	PAP	PAP	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

### » Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

### ✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : **Hélène TISSOT**

Téléphone : **07 83 37 95 53**

Web : [www.atmo-bfc.org](http://www.atmo-bfc.org)